

# Le *Banana Streak Virus* sur bananier

## Historique et description

La mosaïque en tirets du bananier ou *Banana Streak Virus* (BSV) a été découverte en 1958 en Côte d'Ivoire (Afrique de l'Est). Elle est spécifique aux bananiers et appartient à la famille des *Caulimoviridae* et au genre *Badnavirus*. Différentes espèces de BSV sont connues (Goldfinger, Obino l'Ewaï, etc.) et transmises par les cochenilles farineuses. Il est le virus le plus répandu dans le monde sur bananier avec 43 pays touchés (Asie, Europe, Afrique, Océanie, Madagascar, Île Maurice, etc.). Néanmoins, il y a peu d'épidémie signalée. À la Réunion, l'espèce Obino l'Ewaï est connue depuis 2008 et fréquemment retrouvée mais sans réelle incidence. L'espèce Mysore est aussi présente mais beaucoup plus rare.

Autres particularités, il est intégré au génome de certains cultivars ou hybrides de bananier possédant le génome B comme le bananier plantain. On parle alors d'eBSV ou forme endogène, opposée à la forme épisomale transmise par les cochenilles. La forme endogène est sous forme dormante dans les bananiers de génome B. Un stress biotique ou abiotique activera alors le virus dans la plante.

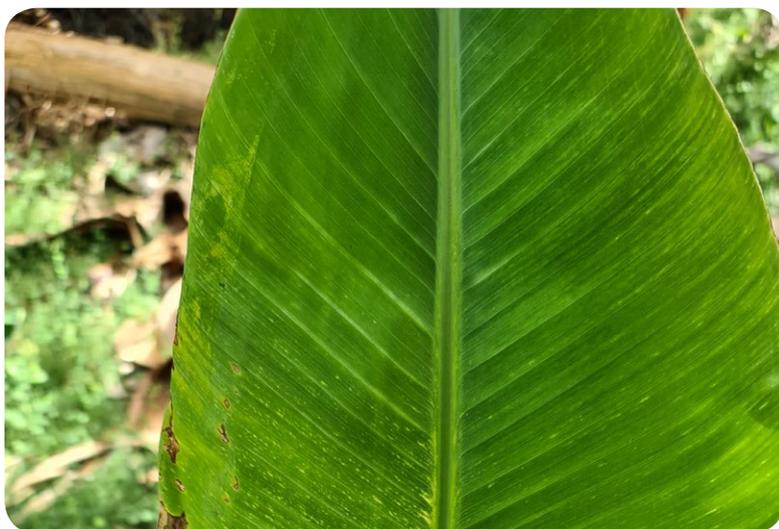
## Symptômes

La nature des symptômes est déterminée par l'espèce virale, la concentration en particules virales dans la plante, la sensibilité variétale et les conditions environnementales (changement de saison).

Au niveau des feuilles, il y a formation de tirets chlorotiques étroits de taille égale ou interrompus de la nervure principale jusqu'à l'extrémité des feuilles. Par la suite, ils noircissent et évoluent en nécroses depuis le bord jusqu'à quelquefois la nervure principale et le pétiole. Les tirets peuvent être interrompus par des taches jaunes ou des motifs en forme d'œil. Toutes les feuilles ne sont pas affectées, une feuille asymptomatique peut succéder à une feuille avec des tirets.

Cependant, la croissance du plant est ralentie ce qui impacte la taille du régime et des fruits. Les fruits sont alors non commercialisables. Au niveau du pseudotrunc, un éclatement peut aussi être constaté. Des formes sévères conduisent au dépérissement de la plante suite à la nécrose du méristème apical.

Au niveau interne, les tissus vasculaires de la tige infectés se brunissent puis se nécrosent.



Mosaïque en turet sur jeune feuille



Noircissement et nécroses des tirets



Évolution des tirets en taches jaune sur feuilles



Tirets chlorotiques sur jeune feuille



Cochenilles farineuses sous une feuille



Brunissement et nécrose des tissus vasculaires

### Évaluation du risque

Les conditions climatiques hivernales ou une importante amplitude thermique favoriseront l'expression de la maladie.

Le virus est véhiculé uniquement par les cochenilles de la famille des Pseudococcidae comme *Planococcus citri* mais avec une faible efficacité. Les échanges de matériel végétal infecté (rejets) sont la cause majeure de la dissémination de la maladie. Il n'y a pas de transmission par les outils ou par le sol.

Il est difficile d'estimer les pertes car peu de foyers sont observés au niveau mondial. Les pertes peuvent être amplifiées selon le cultivar et la présence du génome B. L'utilisation systématique de matériel végétal sain, comme les vitroplants, réduit fortement la fréquence d'apparition des foyers. Une co-infection avec le *Cucumber Mosaic Virus* (CMV) est possible, ce qui amplifie les symptômes de nécroses foliaires.

### Moyens de gestion

- Planter des vitroplants (disponibles en pépinières agréées) ou des rejets indemnes de virus,
- Surveiller régulièrement la parcelle vis à vis des symptômes de BSV et de la présence de cochenilles,
- Éliminer sans attendre les plants malades ou présentant des symptômes,
- Éviter de replanter à proximité d'une parcelle malade,
- Contrôler les cochenilles via les auxiliaires ou des produits de biocontrôle (voir le site ephy.anses),
- Favoriser un enherbement permanent diversifié pour maintenir les auxiliaires.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :  
 la DAAF, Service de l'alimentation 0262 33 36 70 ;  
 la FDGDON-Réunion : 0262 45 20 00 ou 0692 28 86 02 ;  
 la Chambre d'agriculture : 0262 96 20 50.